

28 SEPTEMBRE 2024 JOURNÉE MONDIALE POUR LE DROIT À L'AVORTEMENT

La CGT réaffirme avec force que le droit de recourir à l'IVG est inaliénable et fondamental pour la santé, la vie et la liberté des femmes, ainsi que pour la pleine réalisation de l'égalité femmes-hommes. Il ne peut pas rester une simple liberté constitutionnelle !

Nous afficherons haut et fort notre solidarité avec toutes les femmes du monde, et en particulier celles des pays où est interdit totalement ou partiellement le droit à l'avortement !

Partout où l'extrême droite arrive au pouvoir, elle n'a cessé de vouloir restreindre voire interdire les droits des femmes.

C'est le cas dans différents pays européens comme en Italie, en Hongrie ou en Pologne. Les femmes polonaises en paient encore le prix fort malgré un changement politique qui peine à rétablir le droit à l'avortement. **Il est essentiel d'inscrire le droit à l'avortement dans la Charte Européenne des Droits Fondamentaux.**

En France, parmi les député-e-s du RN, il y a de farouches militant-e-s anti-avortement ! Le nouveau gouvernement doit pénaliser les activistes anti-IVG qui, notamment, attaquent des locaux du Planning familial, propagent de fausses informations sur le net, dénigrent les séances d'éducation à la vie affective et sexuelle à l'école, essaient de dissuader les femmes d'avorter. **Il est urgent de dissoudre ces associations anti-IVG.**

En mars 2024, la « *liberté garantie à la femme d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse* » a été inscrite dans la Constitution française, ce dont nous nous réjouissons. **Cependant, cette avancée ne suffit pas.**

Les conditions dans lesquelles s'exerce la « liberté garantie » pourraient toujours être revues à la baisse. Rien ne garantit les moyens humains et matériels, la double clause de conscience du personnel médical existe toujours.

Le Premier ministre Michel Barnier, qui a voté en 1982 contre le remboursement de l'IVG, requiert encore plus notre vigilance, alors qu'il vient de nommer au moins 5 ministres, dont le ministre de l'Intérieur, qui sont anti-IVG et homophobes.



Le droit à l'avortement doit être respecté en toutes circonstances, y compris en situation de crise et de conflit, et exercé dans des conditions de sécurité, de respect et de dignité satisfaisantes. **Le non-respect de ce droit provoque chaque année des milliers de décès ou de très graves complications pour la santé des Femmes.**

Le droit à l'avortement dans notre pays et dans le monde est attaqué de toute part par les politiques d'extrême droite.

Le 4 mars 2024, la France est le 1^{er} État au monde à inscrire dans la Constitution l'avortement : « La liberté garantie de la femme de recourir au droit à l'interruption volontaire de grossesse » (IVG).

Il ne faut pas que ce soit uniquement de l'affichage.

La France n'est pas en reste et elle a encore beaucoup à faire pour que l'accès et le droit à l'avortement soit une réalité. Les décisions politiques, prises par un gouvernement qui prétend faire de l'égalité une grande cause, creusent les inégalités et mettent particulièrement à mal la santé des femmes en France. Les nouvelles annonces de coupes budgétaires ont des conséquences en termes de prises en charge des femmes : réductions d'effectifs, fermetures de centres de planification qui pratiquent l'IVG, de maternités, de PMI (40 % des maternités de proximité ont fermé en 20 ans et plus de 130 centres IVG), baisse des subventions en direction des associations accompagnant les femmes. La problématique des ruptures de stock sur les pilules abortives révèle deux autres problèmes : la détention des brevets par de grands groupes pharmaceutiques et la localisation de la production des médicaments en dehors du territoire français.

La liste est longue et **ces manquements pénalisent toujours les femmes pour un accès à l'IVG sur l'ensemble du territoire et dans les territoires d'outre-mer.**

LA CGT EXIGE :

- **Des ouvertures de PMI, des centres d'IVG sur l'ensemble du territoire, la préservation de l'anonymat, la contraception gratuite pour toutes et tous.**
- **Un plan budgétaire revu à la hausse pour une vraie prise en compte de la santé de la femme.**
- **Un plan de financement des établissements de santé pour le développement de services pour la santé des femmes : maternité, prévention, centre de planification, prise en charge des femmes victimes de violences...**
- **Nos droits sont fragiles, il faut rester vigilant : ce que nous avons acquis hier et aujourd'hui peut ne plus l'être demain !**

